

Sécurité

## Et si Zach System donnait l'alerte ?

Le 15 novembre, la Préfecture organise un exercice de sécurité civile autour de l'entreprise avrillaise Zach System. Voici quelques éléments pour mieux comprendre de quoi il s'agit.

L'entreprise de chimie pharmaceutique (ici entourée en rouge) est tenue d'anticiper tout accident potentiel sur la zone représentée sur cette photo.

**C**omment va se dérouler l'exercice ? Les personnes présentes dans un périmètre d'un kilomètre autour de l'usine Zach System, mardi 15 novembre au matin, vivront l'exercice. Les consignes de sécurité seront données par les forces de l'ordre, les voitures seront déviées.

**Les risques technologiques, c'est quoi ?** L'Europe s'est dotée d'une politique commune de prévention des risques industriels majeurs. La directive européenne Seveso demande aux États et aux entreprises d'identifier les risques liés aux activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires.

**Et Zach System, dans tout ça ?** Anciennement appelée Sipsy, l'entreprise de chimie pharmaceutique de la Croix-Cadeau compte 190 salariés. Elle est classée « Seveso seuil haut ». Il existe trois autres établissements de ce type en Maine-et-Loire. Ils sont tenus de réaliser une étude de dangers, de participer aux côtés du préfet et du maire à l'information préventive des populations exposées, d'établir un Plan d'opération interne (POI) définissant l'organisation des secours en cas d'accident ayant des conséquences à l'intérieur de l'usine, mais aussi un

Plan particulier d'intervention (PPI) anticipant des conséquences dépassant les limites de l'usine.

### A quoi sert l'exercice ?

A tester l'efficacité du PPI. Quelles difficultés rencontreront les forces de l'ordre pour boucler la zone de danger ?

La chaîne de commandement sera-t-elle efficace pour coordonner les interventions de tous les acteurs (entreprises, pompiers, policiers municipaux, gendarmerie, services de l'Etat...)?

L'information du public sera-t-elle bien menée ?

**On peut entendre la sirène à 1 km à la ronde**

### Comment sera donnée l'alerte ?

Par une sirène au son modulé. Le signal dure trois fois 1 minute 45, espacées de 5 secondes de silence. On peut entendre cette sirène à 1 km à la ronde. Un test est effectué le premier mercredi de chaque mois à 12h15. Vous pouvez l'écouter sur le site Internet de la Ville. La fin de l'alerte est donnée par un signal continu de la sirène pendant 30 secondes. La radio et les secours (par haut-parleur) vous informeront aussi.

### EN BREF

#### Que faire en cas d'alerte ?

- Se mettre à l'abri dans un local clos, de préférence sans fenêtre.
- Boucher les ouvertures.
- Arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation.
- Écouter les radios locales.
- Ne pas rester dehors ou dans un véhicule.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner pour laisser le réseau disponible pour les secours.
- Ne pas quitter l'abri sans consignes des autorités.